



# TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNEYCY- MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 17-2019

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

**Vu** le code de la route et notamment son livre IV,

**Vu** la demande présentée par M. DEMANOU, société « CECCON BTP », en vue de réaliser des travaux de branchement au réseau électrique sur la commune de Talloires-Montmin

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de régler l'accès à la circulation sur le secteur concerné :

## ARRETE

**Article 1** : Dans la période du 11 mars 2019 au dimanche 24 mars 2019, la circulation des véhicules sera régulée manuellement sur la commune de Talloires, Chemin des Bois, afin de permettre à la société « CECCON BTP » d'effectuer une extension du réseau télécom.

**Article 2** : La signalisation et le balisage seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3** : Mr le Brigadier de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :

- à M. DEMANOU, société CECCON BTP
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,  
Le 20 février 2019

Jean FAVROT,  
Maire.

MAIRIE

